



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/50\*  
19 janvier 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 16 JANVIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALBANIE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander qu'une réunion du Conseil de sécurité soit convoquée d'urgence au sujet des récents événements tragiques survenus au Kosovo où des dizaines de personnes d'origine albanaise ont été massacrées par les forces militaires et les forces de police serbes dans le village de Reçak.

Cet acte barbare constitue une violation flagrante des résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité. Il s'agit d'un crime contre l'humanité qui crée un grave précédent pour l'escalade de la violence au Kosovo et dans la région. Étant donné l'urgence du sujet, mon gouvernement estime que de tels événements requièrent l'attention immédiate du Conseil.

Le Représentant permanent

(Signé) Agim NESHO

-----

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.